



INSTITUT DE
PSYCHOLOGIE

MASTER 2 - 2020-2021

Domaine : Sciences Humaines et Sociales
MENTION PSYCHOLOGIE : PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE
PSYCHANALYTIQUE

Parcours : Psychologie et Psychopathologie Cliniques

Responsable : Pr. Albert CICCONE

Secrétariat de scolarité : Sylvie LADURE

Tél. : 04 78 77 43 98

ORIENTATION GÉNÉRALE

Le **parcours « Psychologie et psychopathologie cliniques »** est à vocation professionnelle et donne droit au titre de **Psychologue** (sous réserve d'avoir une Licence en Psychologie, selon les conditions des textes en vigueur¹).

Le parcours « Psychologie et psychopathologie cliniques » dispense une formation de psychologie clinique qui s'articule autour d'une formation approfondie en psychopathologie. Il propose une formation généraliste qui permet à l'étudiant d'acquérir une solide connaissance de la psychopathologie. L'ensemble de l'enseignement proposé conduit les étudiants à pouvoir répondre aux nouvelles formes symptomatiques de la souffrance psychique, et de pouvoir intégrer les terrains classiques mais aussi les nouveaux terrains de pratique où se développe l'exercice de la psychologie clinique.

La **formation approfondie en psychopathologie** concerne tous les âges, du bébé au sujet âgé. Les contextes individuels, familiaux, groupaux, institutionnels, d'expression de la psychopathologie sont pris en compte.

Par ailleurs, trois axes sont explorés : un axe « psychopathologie et clinique du somatique » (responsable : N. Dumet) ; un axe « psychopathologie et clinique de la formation » (responsable : G. Gaillard) ; un axe « psychopathologie et clinique du social » (responsable : J.-M. Talpin), un axe « **psychopathologie et clinique de l'acte** » (responsable : M. Ravit).

L'axe psychopathologie et clinique du somatique approfondit l'enseignement relatif aux formes de souffrances psychiques à expression corporelle, somatique, comportementale, et vise à donner des outils plus spécifiques aux étudiants qui se destinent à exercer sur des terrains de pratique dans lesquels ces formes d'expression de la psychopathologie sont plus manifestes, où dans lesquels la psychopathologie est directement l'effet d'une atteinte corporelle, somatique.

L'axe psychopathologie et clinique de la formation vise des enseignements relatifs aux expressions de la souffrance psychique et de la psychopathologie en lien avec les processus de changement, de formation, d'éducation, d'apprentissage, dans leur dimension à la fois individuelle et groupale, et donne des outils plus spécifiques aux étudiants qui se destinent aux terrains de pratique concernés par l'insertion, la réinsertion, les mutations professionnelles et la formation en général.

L'axe psychopathologie et clinique du social approfondit l'enseignement concernant des formes de psychopathologie à expressions sociales, ou liées à des conditions sociales, ainsi que le champ de la souffrance au travail, avec ses formes de contraintes générant des psychopathologies, et donne des outils pour penser les pratiques dans le champ social (centres d'accueil, réseaux, équipes de liaison, etc.).

L'axe psychopathologie et clinique de l'acte concerne l'enseignement relatif aux formes de psychopathologies organisées autour de la prévalence de l'acte, de la violence, de la destructivité (antisocialité, criminalité...), et donne des outils pour penser les logiques de ces formes d'expression de la souffrance psychique.

¹ Décret n° 90-255 du 22 mars 1990.

Le Master 2, parcours « Psychologie et psychopathologie cliniques », vise donc à former des psychologues praticiens, orientés sur l'élaboration et la mise en œuvre de dispositifs de prévention, d'accompagnement et de soin psychiques dans des secteurs d'activité diversifiés (publics et privés) :

- psychiatrie (dans ses structures intra et extra-hospitalières), à l'adresse d'enfants d'adolescents, d'adultes, de personnes âgées ;
- éducation spécialisée (enfant, adolescent, adulte) ; services de prévention (de la maltraitance, de la délinquance...);
- services de soins somatiques (hôpital général, services de soins spécialisés, centres de réadaptation) ;
- institutions médico-psycho-sociales (CAMSP polyvalents, CMPP, services de prévention, IMP, IMPro, etc.) ;
- lieux d'accueil ordinaires ou d'urgence (crèches, garderie, pouponnières, écoles, points rencontres, accueils mères-enfants, etc.) ;
- institutions prenant en charge les handicaps intellectuels, sensoriels, moteurs (CAMSP spécialisés, SSESAD, centres de rééducation, MAS, IME, ESAT, etc.) ;
- institutions du secteur judiciaire et pénitentiaire ;
- institutions pour sujets vieillissants (EHPAD, services gériatriques) ;
- services proposant des consultations ou des lieux d'écoute (aide aux victimes, aux personnes en situation de toxicomanie, d'alcoolisme, de prostitution, etc.) ;
- centres médico-sociaux, centres d'accueil pour personnes en situation de précarité (bénéficiaires du RMI, de la CMU, SDF, etc.), missions locales... ;
- réseaux sociaux (autour de la périnatalité, de la PMI, de l'errance, des banlieues, etc.) ;
- insertion, réinsertion, formation, travail ;
- institutions caritatives et humanitaires (en France et hors de France).

La durée de formation pour le Master 2, parcours « Psychologie et psychopathologie cliniques », est d'un an. **Une préparation en deux ans peut être accordée, sur demande et justificatifs, aux étudiants salariés ou parents de jeunes enfants (âgés de moins de 3 ans).**

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le programme pédagogique comporte deux orientations principales :

- une formation théorique, méthodologique et thématique ;
- une formation à la pratique (stages, groupes d'élaboration de la pratique et tutorat).

Enseignements théoriques, méthodologiques et thématiques :

- Enseignements magistraux obligatoires.

- Séminaires thématiques et méthodologiques. Les séminaires thématiques et méthodologiques sont choisis par l'étudiant, parmi l'offre de formation, en fonction de son projet professionnel et de l'orientation de son parcours de formation. L'étudiant doit choisir deux séminaires thématiques et deux séminaires méthodologiques (un séminaire de méthode clinique sur l'entretien, l'écoute et l'observation cliniques est par ailleurs obligatoire). L'ensemble de ces choix doit faire l'objet d'une validation par le responsable de formation.

Formation à la pratique :

Cette formation est assurée de manière essentielle à partir de l'insertion des étudiants dans des stages qui se déroulent tout au long de l'année universitaire. Les étudiants sont accueillis sur les terrains cliniques par des maîtres de stage psychologues cliniciens, dans une forme de contractualisation qui assure une continuité du lien entre les lieux professionnels et l'université.

Les stages représentent un volume de 200 demi-journées par an (soit environ 2 x 350h de formation dans l'année) et font l'objet d'une double supervision, individuelle (tutorat) et collective (groupe d'élaboration de la pratique hebdomadaire).

Le triptyque stage-tutorat-groupe d'élaboration est indissociable.

Organisation des stages :

Deux stages de 100 demi-journées chacun sont effectués, étalés sur une période minimale de **4 mois et demi** pour chacun d'entre eux.

Un des deux stages est obligatoirement réalisé sur un terrain de pratique clinique en service de psychiatrie.

Un des deux stages est obligatoirement réalisé sur un terrain de pratique concernant la clinique de l'enfant, l'autre la clinique de l'adulte.

Sur chaque lieu de stage, l'étudiant-stagiaire est accueilli et accompagné dans sa formation professionnelle par un psychologue acceptant cette fonction de maître de stage que lui confie l'université. Ce travail d'accompagnement s'effectue dans le cadre de l'institution selon des modalités variables dont est responsable et garant le maître de stage.

En cours de stage, il est souhaité que maître de stage et tuteur aient des contacts plus ou moins réguliers. L'étudiant est chaque fois informé de ces démarches.

Les stages sont attribués en partie par l'équipe pédagogique lors de la séance de pré-rentrée du parcours professionnel Psychopathologie et Psychologie Clinique (courant septembre ou octobre), si le nombre de stages disponibles le permet. Il est néanmoins demandé aux étudiants de proposer eux-mêmes des stages. L'ensemble des stages se situent majoritairement dans la région lyonnaise (Lyon et agglomération, Saint-Étienne, Bourg-en-Bresse, Villefranche-sur-Saône, Valence...). Les étudiants qui viennent d'une autre région peuvent proposer un stage dans leur région d'origine.

Groupes d'élaboration de la pratique :

Chacun de ces groupes (limité à 15 participants) se réunit chaque semaine tout au long de l'année (octobre-juin) pour élaborer l'expérience clinique des stagiaires sous la responsabilité d'un psychologue clinicien expérimenté. La participation à un tel groupe est obligatoire et la présence doit y être assidue.

Tutorat :

Les étudiants rencontrent régulièrement, pendant toute l'année et sur rendez-vous, un tuteur, psychologue clinicien, avec lequel est assuré le suivi de la formation, l'élaboration du travail personnel d'écriture des dossiers de fin de formation, l'orientation de la recherche personnelle et du projet professionnel. Ces rencontres constituent l'occasion d'une liaison entre les différentes composantes de la formation. Il est impératif que l'étudiant rencontre le tuteur dès le début de l'année universitaire et tout au long de celle-ci afin de traiter rapidement les éventuelles questions ou difficultés rencontrées.

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont regroupés autour de 4 pôles : *Psychopathologie, Institution et groupe, Outils du psychologue, Pratiques et théories.*

Cours magistraux : La liste des cours organisés est donnée en début d'année.
175h de formation.

Séminaires thématiques et méthodologiques :

Les étudiants suivront obligatoirement **un séminaire** « Entretien, écoute et observation cliniques », à choisir parmi ceux proposés. Chaque étudiant **doit choisir quatre séminaires** parmi l'ensemble des séminaires proposés, en mixant séminaires **thématiques** et séminaires **méthodologiques**, quels que soient les pôles dans lesquels se situent ces séminaires. Ils suivent également **un séminaire inter-master** obligatoire sur les questions de professionnalisation.
108h de formation.

Groupe annuel d'élaboration de la pratique
36h de formation.

Tutorat
7h minimum de formation.

NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION

326h minimum de formation intra-muros et 700h de stages, soit **1026h** minimum de formation au total.

MÉMOIRE DE FIN DE FORMATION

Pendant l'année de formation professionnelle, l'étudiant doit réaliser, à partir des enseignements suivis et des stages effectués, un **mémoire de fin de formation** composé de **trois dossiers**. Outre l'ensemble des enseignements, chaque stage doit servir de support à la rédaction d'au moins un dossier :

- un premier dossier consiste en une étude clinique relative à un sujet singulier, réalisée à partir de rencontres peu nombreuses avec le sujet, dans une situation de type « consultation », et en appui sur les enseignements suivis. Il s'agira de proposer une analyse clinique de la symptomatologie, des particularités du fonctionnement psychique du sujet. La réflexion portera également sur les dispositifs, les méthodes utilisées pour fonder cette analyse (les outils de travail du stagiaire étant généralement ceux dont il dispose sur le lieu du stage). Ce travail devra prendre en compte les effets d'une telle démarche d'évaluation sur le sujet, sur l'environnement (familial, institutionnel), et devra interroger les limites du dispositif praticien, quant à ce qu'il peut renseigner sur la réalité subjective et permettre comme compréhension de la situation clinique ;

- un second dossier s'effectue à partir de situations relationnelles « au long cours » (une dizaine de rencontres au moins, avec un sujet singulier, un groupe, une famille), en appui sur les enseignements suivis. L'analyse clinique concernera les processus psychiques en jeu, et éclairera particulièrement la dimension intersubjective. Elle partira de l'implication du stagiaire et portera sur le point de rencontre entre le clinicien et le(s) sujet(s) observé(s), pour rendre compte des processus de changement, de transformation potentiellement mobilisés. La dimension transféro-contretransférentielle sera donc particulièrement prise en compte. La réflexion portera également sur le cadre, le dispositif, les limites quant aux hypothèses cliniques soutenues.

- un troisième dossier prendra comme point de départ une situation institutionnelle apparaissant au stagiaire comme porteuse d'une signification à déchiffrer, et s'appuiera sur les enseignements

suivis. L'analyse de cette situation porteuse de sens dégagera les enjeux mobilisés par celle-ci dans l'institution en lien avec sa tâche princeps, et tentera de rendre compte d'un certain nombre de logiques latentes, de fantasmes organisateurs – ou désorganiseurs – du groupe institutionnel. Ce travail éclairera la manière dont la réalité psychique se fait entendre dans l'institution.

Ces trois dossiers intègrent l'ensemble de la formation (enseignements magistraux, séminaires, stages). Ils doivent être présentés au tuteur et discutés avec lui en cours d'année au fur et à mesure de leur élaboration.

VALIDATION DE LA FORMATION

L'obtention du diplôme de Master « Psychopathologie clinique psychanalytique », Parcours Professionnel « Psychologue et Psychopathologie Cliniques », est conditionnée par un dispositif d'évaluation qui comporte deux étapes :

1 - soutenance du mémoire de fin de formation devant un jury composé du tuteur universitaire, d'un enseignant-chercheur, et des professionnels maîtres de stage. Cet oral vise à évaluer les acquis de l'étudiant dans le cours de sa formation (connaissances théoriques, compréhension de la signification psychologique des phénomènes observés, représentation des positions relationnelles et pratiques relevant d'une approche clinique), ainsi que son investissement dans un processus de transformation le conduisant à la construction d'une identité professionnelle de psychologue clinicien. La validation du mémoire valide l'ensemble des UE (unités d'enseignement), comprenant cours magistraux obligatoires, séminaires obligatoires et optionnels, stages, avec les ECTS qui leur sont affectés. Les examinateurs de la soutenance donnent un avis motivé sur cette validation ;

2 - validation terminale de la formation : la formation est validée et le diplôme est acquis sur décision du jury de délibération, tenu ultérieurement, composé d'universitaires et de professionnels, sous la responsabilité du Directeur du Parcours Professionnel « Psychologie et Psychopathologie Cliniques ». Ce jury est souverain. Le candidat peut être admis ou ajourné – avec éventuellement mais exceptionnellement une autorisation de dérogation pour un redoublement. Le redoublement n'est autorisé que de façon exceptionnelle, supposant des raisons précises et argumentées.

Les attestations de diplômes sont remises lors d'une cérémonie solennelle dans le courant du mois d'octobre de l'année de l'obtention.

CONDITIONS D'ACCES

Être titulaire de la Licence de Psychologie et avoir validé la 1^{ère} année de Master de la Mention « Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique ».

Les notes obtenues au mémoire d'élaboration du positionnement clinique et au mémoire de recherche de première année de Master est prise en considération pour l'admission dans ce parcours.

Les étudiants qui ont suivi le régime d'études "Formation à partir de la Pratique" (FPP) doivent être titulaires du Master 1 de psychologie et avoir au moins obtenu le niveau 5 (initiation à la recherche) dans le champ personnel et interpersonnel. Est pris en considération, au titre d'une mention pour l'admission, l'obtention des niveaux 5 et 6 dans les 3 champs (personnel et interpersonnel, social, somatique).

Justifier de compétences spécifiques :

L'obtention du Master 1 de la Mention « Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique » définit un niveau minimal de connaissances et de formation en psychologie clinique et psychopathologie. Cependant, sont précisées ci-dessous les compétences spécifiques requises :

- une connaissance pratique d'un terrain où aura pu être expérimentée une approche clinique dans le champ de la psychologie et/ou de la psychopathologie : **un minimum de 75 demi-journées de stage effectuées est demandé** ;
- une connaissance suffisante de la psychologie clinique et de la psychopathologie infantile et adulte (névroses, psychoses, états-limites) ;
- un entraînement à l'étude de cas en psychologie clinique et en psychopathologie ;
- une connaissance de l'examen clinique et de ses méthodes (entretien, observation clinique, méthodes projectives et psychométriques...) ;
- une ouverture à d'autres champs des sciences humaines.

DOCUMENT À RENDRE POUR L'ADMISSION 2021

Les étudiants doivent rendre une fiche de vœux avant le **31 mai 2021**.

ÉTAPES DU CALENDRIER 2021

Dates limites de dépôt des fiches de vœux : 31 mai 2021.

Affichages de la liste des étudiants admis dans le parcours « Psychologie et psychopathologie cliniques » : courant juillet 2021 (date à déterminer).

Pré-rentrée (distribution des stages, rencontre des tuteurs) : 6 septembre 2021.

Début des enseignements : courant octobre (date à déterminer).